



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 7090

Texte de la question

Mme Christine Lazerges attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des chômeurs de longue durée, le plus souvent en allocation spécifique de solidarité, qui ont cotisé plus de quarante ans mais qui ne peuvent prétendre à leur droit à la retraite. Ils demeurent dans une situation financière précaire, et ce, malgré les trimestres de cotisations nécessaires pour prétendre à la retraite à taux plein. Ces personnes, qui ont commencé à travailler dès l'âge de quatorze ans, se retrouvent à quelques années de la retraite dans des situations dramatiques. Elle lui demande ce qu'elle compte entreprendre pour soutenir ces personnes en grande difficulté et s'il ne serait pas souhaitable de leur permettre de jouir de leur retraite à taux plein dès l'obtention de leurs quarante annuités de cotisation.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Lazerges](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7090

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4308

Question retirée le : 8 juin 1998 (Retrait pour cause de question identique)